

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150423-2015_B178-DE
Date de télétransmission : 29/04/2015
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B178

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de construction du parc relais en silo Krypton et sa gare routière - Lot 3.2 - Contrôle d'accès gestion des paiements (n° 14M013)

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de construction du parc relais en silo Krypton et sa gare routière - Lot 3.2 - Contrôle d'accès gestion des paiements (n°14M013)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'édifier en lieu et place de l'actuel équipement de surface du Parc Relais Krypton de 300 places, un Parc relais en silo de 900 places, relié au quartier des universités et au centre-ville par un ouvrage d'art assurant le franchissement de l'autoroute A8. Cet équipement qui comportera un mini pôle d'échanges va permettre avec ses douze quais de bus de limiter l'impact de l'automobile dans le centre ville d'Aix-en-Provence.

Le présent rapport porte sur le lot n° 3.2, relatif au contrôle d'accès et gestion de paiement.

Exposé des motifs :

Objet du marché:

Le marché a pour objet la réalisation de l'ensemble des systèmes de sureté et gestion de paiement du parking, gare routière et pont.

Ces prestations devront être réalisées pour l'ensemble du site Parc Relais (Parking, pôle d'échanges et pont).

Économie du marché :

La consultation a été lancée suivant la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence définie aux articles 144.I.1°, 156, 165 et 166 du CMP.

Allotissement, tranches et variantes:

Le marché n'est pas alloti. En revanche, il s'inscrit dans une opération globale comportant 11 lots dont 10 lots ont déjà été attribués.

La consultation n'ouvrait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas découpé en tranches.

Durée du marché:

La durée du marché pour la partie travaux est fixée à **30 mois**. Elle comprend une période d'exécution globale de 18 mois pour la totalité de l'ouvrage, y compris la période de préparation de 1 mois, et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de **30 mois**. Un ordre de service établira le démarrage de l'exécution des prestations.

Concernant la partie maintenance, le délai commence à compter de la date de réception des travaux sans réserve (ou à la date de levée des réserves) pour une durée de 5 ans.

En tout état de cause le marché prend fin à l'issue de la période de maintenance

Le titulaire est réputé s'engager sur la durée maximale d'exécution de 36 semaines indiquée pour son lot dans le calendrier prévisionnel

Prix :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, révisable.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de : 435 000 € HT, soit 522 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure négociée avec mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidature a été adressé le 24 septembre 2014 aux journaux suivants:

- JOUE;
 - BOAMP;
 - Le Moniteur;
 - La Provence;
- et publié sur le profil acheteur: achatpublic.com.

A la date limite de remise des candidatures fixée au 10/10/2014, la CPA a réceptionné 5 plis dans les délais.

Une lettre de consultation a été transmise aux 5 candidats présentant les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes le 3 novembre 2014.

Le 19 novembre 2014, date limite de remise des offres, la CPA a reçu une seule offre émanant de la société CEGELEC dont la candidature présentait les garanties financières, techniques et professionnelles requises.

Ainsi, comme le prévoit la procédure, des négociations ont été engagées avec le candidat CEGELEC.

Les critères pondérés de jugement des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.70
- Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 avril 2015 a décidé d'attribuer le marché n°14M013 à la société CEGELEC pour un montant global et forfaitaire de 499 000,00 €HT, soit 598 000,00 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 144.I.1°, 156, 165 et 166 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 avril 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M013 relatif à la construction du parc relais en silo krypton et sa gare routière - lot 3.2: Contrôle d'accès gestion des paiements, attribué à la société CEGELEC pour un montant global et forfaitaire de 499 000,00 €HT, soit 598 000,00 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA Fonction: 824 Nature: 21712 qui dispose des crédits suffisants;

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux de construction du parc relais en silo Krypton et sa gare routière - Lot 3.2 - Contrôle d'accès gestion des paiements (n° 14M013)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015